

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 19 octobre 2023

-----  
Délibération n° 2023-052

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Cédric WAWRZYNIAK, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Antoine RICHARD  
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Bernard BOURLET  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Pasquale CARIDI  
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD

**Absentes :**

Chantal DOULIEZ  
Sandrine DUMONT

**A été nommée secrétaire de séance :** Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 13 octobre 2023

**Objet : Avance sur la subvention 2024 à l'Association "Union Sportive Hergnies"**

Un courrier a été transmis à Monsieur le maire expliquant les difficultés financières de l'association, notamment en raison des sommes à payer pour l'inscription des équipes aux championnats. Dans ce courrier, l'association explique également ce qu'elle compte mettre en œuvre pour faire face à ces difficultés (manifestations, etc.).

L'association a besoin de soutien financier urgent.

Il est donc proposé une avance sur subvention 2024 d'un montant de 2 000 €.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-7, Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics budgétaires,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A la majorité par 20 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie-pierre SLATKOVIE) et 4 abstentions (Mme Virginie VAN VOOREN, Messieurs Abel MERCIER, Antoine RICHARD et Bruno KOPCZYNSKI (pouvoir à M. Antoine RICHARD),

- **D'approuver sur l'exercice 2023 le versement d'une avance sur subvention 2024 d'un montant de 2 000 € à l'association USH - Union Sportive Hergnies,**
- **De préciser que les crédits suffisants sont présents au chapitre 65 du budget primitif 2023 afin d'effectuer le versement depuis l'article 65748,**
- **De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2023

- Publication sur le site internet de la ville le : 25/10/2023